

## La municipalité à l'écoute des acteurs du logement



Lundi 7 avril, aux côtés de Mamadou Diallo, Conseiller municipal délégué à la tranquillité publique et en présence de Sandra Marchal, Responsable du service logement, de Lilian Borel, Responsable du service de la police municipale et de Fabien LARGERON, représentant de la police nationale, Madame le Maire, Marlène Mourier, a réuni, comme chaque année, les bailleurs sociaux présents sur la commune afin de faire un point sur les enjeux et problématiques auxquels ces derniers sont confrontés au quotidien à Bourg-lès-Valence.

L'objectif consiste à apporter l'aide de la municipalité aux acteurs du logement lorsqu'ils se sentent démunis face à certaines situations : problèmes d'hygiène, de tranquillité publique, de voisinage, ou liés aux animaux de compagnie, loyers impayés...

En fonction des situations, la Ville peut prendre des mesures les plus appropriées pour trouver des solutions aux différents problèmes rencontrés. Elle peut aussi réunir la Commission « droits et devoirs », au cours de laquelle un rappel aux droits et aux devoirs est effectué lors d'un entretien avec le Maire en présence d'un élu, du responsable de la police municipale. Parfois un simple rappel à l'ordre

**Contact presse :** Service Communication – Mairie de Bourg-lès-Valence  
communication@bourg-les-valence.fr – 04 75 79 46 62

par courrier ou par téléphone suffit. Des médiations peuvent aussi être organisées en mairie ou en pied d'immeubles qui permettent, dans la majorité des cas, de rétablir un dialogue jusque-là rompu. Le médiateur de la République, qui assure une permanence hebdomadaire en mairie, peut aussi prendre le relai de la municipalité.

Au-delà des aspects liés à la tranquillité et à la salubrité, cette réunion était aussi l'occasion de faire le point sur les travaux prévus au sein des immeubles ou encore sur les prochaines constructions à venir.